

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

PICARDIE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 15 du 26 juillet 2004 - 02 pages

Pomme de Terre

Phénologie

Stade : grossissement des tubercules.

Mildiou

Situation sanitaire

Des symptômes sporulants en jardin et sur tas de déchets sont toujours visibles.
Les conditions climatiques des semaines passée associées à des défauts de protection phytosanitaire peuvent être à l'origine de symptômes de mildiou en parcelle.
Les **orages violents avec grêles** du jeudi 22 juillet ont entraîné de forts dégâts sur certaines parcelles. Pour limiter le développement des champignons saprophytes pouvant profiter des blessures, il est possible d'utiliser un fongicide à large spectre (type mancozèbe ou chlorothalonil).

Le coin des modèles

Les conditions favorables continuent à faire progresser le risque mildiou. Des contaminations ont encore eu lieu la semaine passée à la faveur des pluies et des orages. Les sorties de taches théoriques vont encore avoir lieu cette semaine.
De plus, les potentiels de sporulation progressent toujours, parfois de manière importante. Ils sont maintenant forts sur l'ensemble du territoire.

Préconisations

Surveillez soigneusement vos parcelles et plus particulièrement les fourrières, raccords de rampes, présence de pylone, bordures de bois, cuvettes... Des symptômes de mildiou peuvent être observés.

Dans le cas où vous observez la présence de mildiou, reportez-vous au préconisations sur mildiou déclaré (encart «Cas de mildiou déclaré» dans ce bulletin.

Situation épidémiologique poste par poste du 26 juillet

Postes climatiques	Génération	Pluie du 20 au 26/07	Date de dernières contaminations (depuis le précédent bulletin)	Date prévue de sortie de tache	Potentiel de sporulation
Amiens	9 ème	19 mm	21 et 23/07	à partir du 27/07	fort
Attilly	9 ème	9 mm	21 et 23/07	à partir du 27/07	fort
Ebouleau	10 ème	2 mm	du 20 au 22/07	à partir du 26/07	fort
Forte	9 ème	17 mm	du 21 au 25/07	à partir du 27/07	fort
Froidmont	9 ème	donnée manquante	du 21 au 25/07	à partir du 27/07	fort
Abbeville (Inval)	10 ème	8.5 mm	du 20 au 25/07	à partir du 26/07	fort
Marcelcave	9 ème	22 mm	du 21 au 23/07	à partir du 27/07	fort
Saint Just en Chaussée	9 ème	3 mm	du 20 au 23/07	à partir du 26/07	fort
Vauvillers	9 ème	37 mm	21 et 23/07	à partir du 27/07	fort
Verdilly	9 ème	8 mm	22/07	à partir du 28/07	fort
Vic sur Aisne	7 ème	6.5 mm	21/07	à partir du 27/07	fort
Villeroy	9 ème	1 mm	21/07	à partir du 27/07	fort
Villers Bocage	9 ème	5 mm	21 et 23/07	à partir du 27/07	fort
Villiers le Sec	8 ème	0.5 mm	23/07	à partir du 29/07	fort



Mildiou:

Toutes variétés confondues : renouveler la protection à 7 jours

Pucerons:
Faible présence. Aucun traitement ne se justifie.

Ministère
de l'Agriculture
Service Régional de la Protection des Végétaux

Allée de la Croix Rompue
518, rue St Fuscien
80092 AMIENS
CEDEX 3
Tél : 03.22.33.55.97
Fax : 03.22.33.55.56
E-mail : srpv.draf-picardie@agriculture.gouv.fr
Notre site : www.srpv-picardie.com

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Picardie par délégation (art. L252-1 à L252-5 du Code Rural).

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles d'AMIENS
Directeur gérant : Christophe MARTINET
Publication périodique C.P.P.A.P n°1823AD
ISSN n°07576609

Tarif Courrier 59 €
Tarif Fax 59€
Tarif E-mail 57 €

Pour toutes variétés confondues quel que soit le secteur :

Le renouvellement du traitement se fera à 7 jours ou après lessivage. En raison du nombre important de contaminations enregistrées et des forts potentiels de sporulation, on privilégiera un produit ayant une action anti sporulante (cf tableau du bulletin n°8 du 7 juin 2004).

Sur parcelles en cours de défanage :

Maintenez la protection fongicide jusqu'à dessiccation complète de la plante.

Pucerons

Situation

L'activité des pucerons reste limitée dans l'ensemble. Cependant, la proportion d'*Aphis* tend à augmenter en cuvette.

Préconisations

Pas de traitement aphicide cette semaine.

Cas de mildiou déclaré

Il faut tout faire pour éviter cette situation.
En effet, aucune solution ne permet de supprimer le mildiou en place, toutes les techniques proposées ont pour seul objet de tenter :
- de protéger le feuillage encore sain et aussi de ralentir l'évolution de l'épidémie.
- si des foyers sont bien isolés dans la parcelle, détruire si possible le ou les foyers avec un défanant **à action rapide. Attention, s'il y a un transport des fanes, il faut les mettre dans des sacs plastiques.**
-si les symptômes sont dispersés, il convient :
d'intervenir le plus tôt possible et impérativement avant 5% de destruction du feuillage.
La lutte se fera par une succession de 2 à 3 traitements à 2-3 jours d'intervalle, avec des spécialités à action curative (cymoxanil) et ou «antisporulante». Il convient d'alterner les matières actives (selon les conditions climatiques).
A ce jour, 2 mélanges sont autorisés sur mildiou déclaré (cf tableau).

Voici 3 exemples de stratégies à 3 traitements qui ont montré un intérêt certain dans nos expérimentations :

Traitement 1	Traitement 2	Traitement 3
cymoxanil	cymoxanil	anti sporulant
cymoxanil	anti sporulant	anti sporulant
cymoxanil + anti sporulant (en mélange autorisé)	anti sporulant	anti sporulant

MELANGES AUTORISES SUR MILDIOU DECLARE DE LA POMME DE TERRE					
SHIRLAN	Fluazinam : 500g/l	0,4 L/ha	DIAMETAN	Cymoxanil 48g/kg Propinèbe 580g/kg	2,5 kg/ha
TATTOO C	Chlorothalonil 375g/l propamocarbe-HCL 375g/l	2,7 L/ha	DIAMETAN	Cymoxanil 48g/kg Propinèbe 580g/kg	2,5 kg/ha